

ORDRE DU JOUR

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2018

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 6 février 2018 amène-t-il des observations ? – Est-il adopté ?

1° - VOTES DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017 – AFFECTATIONS DES RÉSULTATS :

- Commune
- Assainissement
- Lotissement « Le Petit Clos »

(vote)

2° - VOTES DES COMPTES DE GESTIONS 2017 :

- Commune
- Assainissement
- Lotissement « Le Petit Clos »

Les comptes de gestions (*Trésor Public*) doivent être équivalents aux comptes administratifs

(vote)

3° - D.E.T.R. (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) – PROJETS 2018 :

Nous vous proposons de remettre le projet SARTHE HABITAT et de le passer au rang n° 1 (*environ 215 000 €*). Pour le rang n° 2, nous vous proposons le projet de l'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE : Rénovation thermique avec le changement des fenêtres et des portes (*environ 100 000 €*)

(vote)

4° - AVENANTS ÉCO-DÉCO (Boulangerie) :

La Société ÉCO-DÉCO propose deux avenants sur le lot « Peinture » de la boulangerie.

- ❖ - Avenant n° 1 (positif) :

Peinture sur plafond : **551,26 € HT**

- ❖ - Avenant n° 2 (négatif) :

Travaux de nettoyage : **1 000 € HT**

(vote)

5° - SUBVENTION À LA PATRIOTE DE BONNÉTABLE :

La course cycliste aura lieu le samedi 12 mai 2018 et pour équilibrer leur budget, la Patriote de Bonnétable souhaite obtenir une subvention de 500 €.

(vote)

6° - STATUTS COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MAINE SAOSNOIS :

Suite aux différents transferts de compétences, les Communes doivent approuver ou pas les différentes décisions prises par le Conseil Communautaire.

Vous aurez à vous prononcer sur :

- Le contenu de la compétence facultative « PROGRAMMATION CULTURELLE »,
- Le contenu de la compétence facultative « SOLIDARITÉ »,
- La restitution aux Communes du Saosnois de la compétence « VOIRIE » au 1^{er} janvier 2018,
- La restitution aux Communes des 3 bâtiments scolaires au 1^{er} janvier 2019,
- La modification des statuts.

(vote)

7° - REMBOURSEMENT DE FRAIS À M. LAVENAC :

M. LAVENAC a engagé des frais pour l'acquisition de la parcelle cadastrée section AC n° 48 (*Maison de M. Marc GESLAND*).

La Commune ayant exercé son droit de préemption, le projet de M. LAVENAC ne peut aboutir.

L'étude de Maître MULOT-VERGNE (Tuffé), notaire de M. LAVENAC, demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le remboursement des sommes engagées soit un montant de 520 € TTC correspondant aux diagnostics immobiliers et aux frais de promesse de vente acquis au notaire rédacteur Maître BOITTIN.

(vote)

8° - RECRUTEMENT EN ACTIVITÉ ACCESSOIRE :

M. Stéphane BOUDIER est un personnel territorial employé par la Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles.

Après accord de son Président, nous vous proposons de le recruter en « activité accessoire » (*possibilité donnée à un fonctionnaire de travailler au-delà de ses 35 heures*).

M. BOUDIER nous apportera une assistance pour l'aménagement de la rue de Mamers, rue de Courgains (*conception des dossiers d'appels d'offres*) ainsi qu'une mission d'assistance sur la rue du Docteur Paul Chevalier et le boulevard de la Gare.

Montant de ses honoraires 35 €/heure tous frais compris. Le montant total ne dépassera pas 2 % du montant du marché.

(vote)

9° - SÉCURISATION ROUTE DE BONNÉTABLE :

Afin de sécuriser le carrefour entre la rue de Bonnétable et le boulevard de la Gare et avant la réfection complète du boulevard, il vous est proposé de passer une gaine pour l'installation de feux tricolores (*anciens feux SARREL*).

À défaut des panneaux « STOP » seront installés pour couper la vitesse. **(vote)**

10° - COMMISSION CIMETIÈRE (14 février 2018) :

COMPTE-RENDU COMMISSION CIMETIÈRE
Responsable : **Claude MAUDUIT**

Étaient présents : Claude MAUDUIT – Chantal MOISI – Jean-Claude BOULARD

Invité : Julien TOUCHARD (Pompes Funèbres)

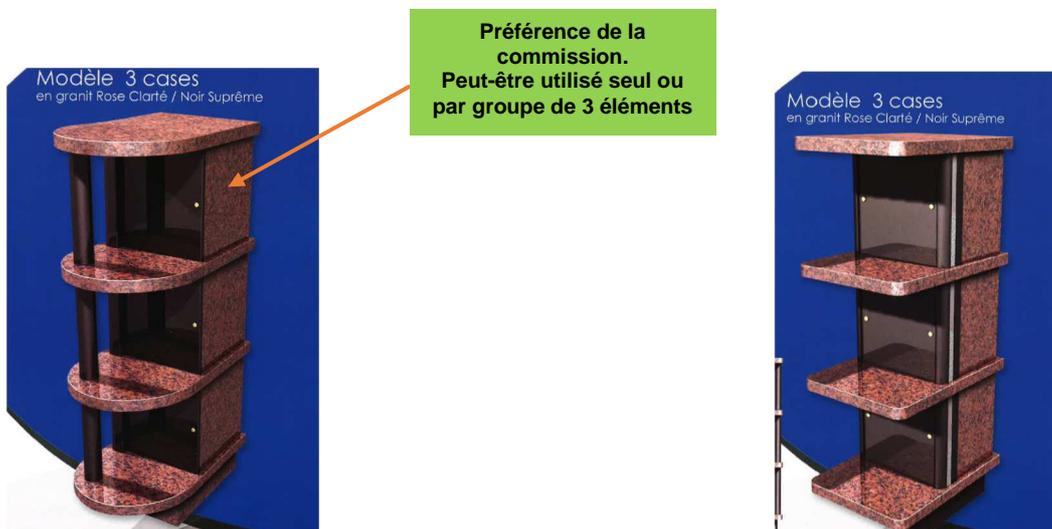
A. Aménagement d'un site cinéraire :

La Commune a, voici quelques années, réalisé au cimetière un espace cinéraire (*obligation pour les Communes de plus de 2 000 habitants*) composé d'un columbarium de 12 cases et 24 cavurnes.

À ce jour, le columbarium est complet et il ne reste plus que 4 cavurnes libres à la « vente ».

Pour être en conformité avec la réglementation funéraire en vigueur, la Commission propose d'aménager un nouvel espace cinéraire constitué à nouveau de columbarium et de cavurnes.

M. TOUCHARD, invité par la Commission, a présenté plusieurs modèles pouvant s'harmoniser avec le site existant.



Modèles qui ne peuvent être apposés que le long d'un mur :

La Commission trouve que ces modèles sont plus « austères » et procurent moins d'intimité aux familles souhaitant se recueillir.



B. Sites pouvant accueillir des columbariums :

La Commission propose différents sites susceptibles d'accueillir ces installations sans gêner l'accès aux sépultures « classiques » tant par les familles que par les entreprises de pompes funèbres.





Site proposé en prolongement des cavurnes existantes.
Remarques : Un peu éloigné de l'entrée principale



Emplacement situé à droite de l'entrée principale.

Ne peut accueillir qu'un columbarium « mural ».

C.Implantation des nouvelles cavurnes :

La Commission propose de créer une nouvelle rangée de cavurnes au dos de celles déjà existantes, côté concessions trentenaires, ce qui permettrait d'obtenir 14 emplacements supplémentaires.

Pour créer un ensemble cohérent le granit des dalles de recouvrement serait de couleur identique aux dalles déjà en place.

Emplacement proposé.

(Suppression de la petite bordure ciment, afin d'implanter les cavurnes au plus près pour de ne pas trop empiéter sur le terrain accueillant les concessions trentenaires).



D. Concessions trentenaires :



La Commission a constaté que le terrain accueillant les concessions trentenaires allait d'ici quelques temps manquer d'emplacement.

Pour pallier cette situation, la Commission propose de créer six nouveaux emplacements en plus des deux rangées qui peuvent être réalisées sur l'espace encore disponible, ce qui porterait l'ensemble à 34 concessions. M. Julien TOUCHARD, se propose de venir délimiter exactement le nombre d'emplacements et de les matérialiser sur le terrain.



Terrains pouvant accueillir les six nouveaux emplacements

Cette situation risque de se répéter également dans quelques temps pour les Concessions Cinquantenaires. La Commission propose donc de recenser dans un premier temps toutes les concessions expirées dans les carrés les plus anciens « A » et « B », pour pouvoir ensuite procéder aux exhumations.

Cette procédure est moins contraignante que celle concernant la « reprise des concessions en étant d'abandon ». Il y a juste la mise en place « d'affichettes » sur les concessions concernées pour informer les familles que la concession est expirée. Deux ans après la date d'expiration de la concession, celle-ci est récupérée sans autre formalité, peu importe si le monument est en bon état et la sépulture fleurie.

11° - CONSEIL MUNICIPAL JEUNES :



COMPTE-RENDU du 12 février 2018

L'an deux mille dix-huit, le douze février à dix-sept heures, s'est réuni le Conseil Municipal des Jeunes de la Commune de Marolles-les-Braults.

Étaient présents : Léa DERENNE, Océana HUBERT, Matthew HEUZARD, Clémence CONSONNI, Loris GALAIS, Charly GUILLOIS, Julie LABINAL, Malo LE COGUIC, Paul TERTEREAU et Mathéo TISON.

Étaient absents : Katsumi-Reine GRIGNON et Yanis HADDAK.

Invités : Patrick GUERANGER (directeur U Express), Anita MERCURIN-LAUNAY (directrice CASCADE), Florian BEGUE (animateur du centre de loisirs) et Kevin AVIGNON (président de la Section Football du S.C.M).

Les commissions ont travaillé en petits groupes.

1° - COMMISSION ENVIRONNEMENT :

Étaient présents : Matthew HEUZARD, Malo LE COGUIC, Paul TERTEREAU, Mathéo TISON, Patrick GUERANGER et Corinne PASQUIER.

Après avoir fait les présentations, la commission a déterminé une date pour l'opération « Nettoyons la nature ». Ce sera le **jeudi 26 avril 2018 à 14h rendez-vous à la Mairie**.

Monsieur Patrick GUERANGER propose de faire une affiche grand format pour son magasin. Des petites affiches seront déposées par les jeunes dans les différents commerces.

Les lieux de ramassage : le parc, le site des écoles, la salle polyvalente et pour finir le parking du U Express en passant par les rues.

Les jeunes se répartiront en 3 ou 4 groupes avec un membre de la Commission comme chef de file.

Monsieur Patrick GUERANGER va essayer de trouver des tee-shirts avec le logo U Express et mettre à disposition des gants.

La commune achètera des sacs poubelles « transparents ».

On clôturera cet après-midi par un goûter offert par U Express sur le parking ou dans le hall en cas de mauvais temps.

L'affiche de Paul est retenue pour annoncer l'évènement.

Pour la rénovation des bancs dans le parc Pierre GASCHER, l'**après-midi du 5 mars 2018** est retenue avec la participation de Océana, Léa, Julie, Mathéo, Matthew et Malo.

2° - LA COMMISSION SOLIDARITÉ :

Le groupe de la commission s'est déplacé à CASCADE. La directrice a fait visiter les locaux de

- La petite boutique
- La banque alimentaire

et a exposé le fonctionnement de ces deux services.

Pour la petite boutique, la directrice est ouverte à toutes propositions des jeunes concernant ce service : l'aménagement du vestiaire, la communication ou l'intégration des jeunes avec les bénévoles pour le tri des vêtements (car actuellement il n'accepte plus les vêtements car trop en stockage et non exploité) pendant les vacances scolaires en fonction de leur disponibilité.

Pour la banque alimentaire, possibilité de participer aux permanences du dernier week-end de novembre pour le recueil des dons, comptage des denrées (tout ce qui est récolté le week-end est redonné aux familles de l'ancien canton de Marolles-les-Braults), actions possibles dans les écoles-collège dès la rentrée de septembre car en novembre beaucoup d'action sur le collège...

3° - LA COMMISSION LOISIRS ET SPORTS :

Tournoi de foot :

Le tournoi prévu le 3 mars est annulé, seulement trois équipes complètes, encadrement insuffisant.

La concertation avec CASCADE permet d'envisager la participation de Florian BÈGUE pour le tournoi. La section Football du SCM représentée par Kevin AVIGNON se propose d'aider le Conseil Municipal des Jeunes pour le tournoi, par le prêt de ballons, chasubles et traçage du terrain. Il s'occupe de relancer les écoles du secteur avec Florian.

Le tournoi est programmé le 28 avril 2018 à 14h au stade de foot.

Charly GUILLOIS se propose de faire une affiche annonçant l'évènement.

RAPPEL :

- **Lundi 5 mars 2018 à 14h** : Rendez-vous à la Mairie pour la rénovation des bancs du parc Pierre GASCHER
- **Mercredi 21 mars 2018 à 14h15** : Rendez-vous à la Mairie pour l'après-midi jeux à la Maison de Retraite

12° - QUESTIONS DIVERSES :